

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ville de Liège - Aide aux personnes sinistrées :

Maintien des repas et renfort de l'aide individualisée

Depuis le 15 juillet, la Ville de Liège a mis en place un accueil de proximité visant à soutenir les citoyens sinistrés au plus près de leur lieu de vie.

A cette fin, dès les premiers jours de la catastrophe, six centres d'accueil ont été ouverts, avec pour missions principales d'offrir un lieu où se poser et trouver un minimum de confort, de fournir des repas chauds ainsi qu'un accès à des douches et des produits d'hygiène, de proposer une aide psycho-médico-sociale de première ligne ou encore d'apporter un soutien administratif et juridique.

Ces centres fonctionnent depuis lors grâce à la présence quotidienne des personnels de la Ville, du CPAS et de la Croix-Rouge. Ouverts 7 jours/7, ils remplissent une véritable fonction sociale de proximité. Ils ont également servi de points d'appui pour les très nombreux bénévoles qui sont venus en aide à la population.

Afin d'adapter au mieux le service offert aux besoins du public concerné, qui évoluent avec le temps, les équipes de terrain font régulièrement rapport au Collège.

Evaluation au 1er décembre

Actuellement, 4 centres d'accueil (Foyer culturel de Chênée, rue des Ventaux, Hall Omnisport d'Angleur et rue des Ecoles à Angleur) sont encore ouverts chaque jour de 11h à 20h, et sont complétés de 2 points de distribution de repas gérés en soirée par la Croix Rouge, place Andréa Jadoulle et rue des Grands Prés.

Ces quatre centres proposent toujours des repas chauds à midi et le soir : environ 1.000 repas à midi sous la forme de pain et de soupe et 1.200 repas chauds en soirée, en collaboration avec la Croix Rouge.

En accord avec la Région et la Croix-Rouge, le Collège confirme que la distribution de repas chauds est maintenue, au moins, jusque fin janvier.

Toutefois, après plus de 4 mois de fonctionnement, il apparaît que la fréquentation des centres en dehors des heures de repas est en baisse. Il apparaît également que la situation de détresse de certains sinistrés nécessite un accompagnement plus individualisé.

C'est la raison pour laquelle **le Collège souhaite, à partir du 8 décembre, concentrer l'action du personnel dans 2 centres** (rue des Ventaux à Chênée et rue des Ecoles à Angleur). L'objectif est de profiter de la disponibilité du personnel pendant l'après-midi pour intensifier l'individualisation de l'aide.

En effet, grâce à cette présence de proximité dans les centres, mais aussi au fil des enquêtes réalisées en porte à porte, les besoins fondamentaux tels que l'accès à des chauffages d'appoint (1.650 ont été offerts aux personnes sinistrées), aux repas chauds (2.200 par jour) ou à un déshumidificateur (600 appareils à disposition) ont pu faire l'objet de réponses rapides et ciblées (bien entendu, les services restent à la disposition de tout demandeur qui exprimerait un besoin en la matière).

Dès lors, il apparaît désormais nécessaire de focaliser l'aide sur un accompagnement plus étroit en matière de démarches administratives (solliciter l'aide financière de la Croix Rouge, remplir le dossier du Fonds des calamités...), qui constituent de véritables obstacles pour une partie du public concerné.

En complément de ce dispositif, la Croix Rouge maintiendra les points de distribution de repas chauds en soirée. Une nouvelle évaluation de la situation sera réalisée fin janvier.

Enfin, sachant que la période des fêtes sera particulièrement difficile à vivre pour certaines familles qui n'ont toujours pas la possibilité de recevoir ou de cuisiner dans des conditions acceptables, la Ville de Liège portera une attention particulière, avec l'ensemble de ses partenaires, aux actions qui seront proposées aux personnes sinistrées et ce, dans le respect des règles sanitaires.

Toujours de nombreux déchets à évacuer

Pour certaines personnes sinistrées, la problématique de l'évacuation des déchets reste une réalité puisque certains viennent seulement de recevoir l'accord de leur compagnie d'assurance pour entamer les travaux. D'autres attendent toujours ce feu vert.

Jusqu'à présent, la gestion des déchets était assurée par les services communaux avec l'appui d'Intradel et d'entrepreneurs réquisitionnés.

La réorganisation de ces collectes est rendue nécessaire par la montée en puissance des services hiver.

Afin de permettre l'évacuation des déchets dans de bonnes conditions et de maintenir le cadre de vie des quartiers touchés, il sera proposé aux habitants de déposer leurs déchets inertes dans des conteneurs installés à cet effet dans différents points de collecte ou d'utiliser les parcs à conteneurs d'Intradel.

Une communication spécifique sera réalisée vers les personnes sinistrées et les compagnies d'assurance.

Nous vous remercions de bien vouloir répercuter ces informations.

Laurence Comminette 0474/940149